

Guide de la location Avis en France



<http://www.avis.fr>

AVIS

We try
harder.

Toujours soucieux d'assurer un trajet ou un voyage dans les meilleures conditions, Avis vous invite à prendre connaissance des informations relatives à votre location ainsi que des compléments de protection optionnels dont vous pouvez bénéficier.

Avant de signer votre contrat de location

Prenez le temps en agence pour lire le Contrat de Location, les Conditions Générales de Location Avis, les tarifs applicables, la teneur des garanties et assurances incluses dans le tarif de location et celle des compléments de protection proposés.

N'hésitez pas à interroger Avis sur les promotions du moment, notamment en termes de prix ou d'options.

Prenez également connaissance :

- des modalités de facturation du carburant en cas de restitution du véhicule sans avoir fait le plein.
- du barème de facturation des dégâts matériels causés au véhicule et du coût de l'immobilisation du véhicule en résultant, dont vous seriez responsable. Vous noterez que ce barème est établi en fonction du coût moyen des pièces, main d'œuvre, prise en charge et frais d'immobilisation du véhicule ; ces informations étant à votre disposition dans les Agences Avis.

Notez bien que toute fraction de journée est comptée comme un jour complet.

Au départ

Vérifiez que le véhicule délivré est dans l'état mentionné au Contrat de Location sur le schéma fourni. Dans le cas contraire, prenez le temps de rédiger un constat contradictoire de l'état apparent du véhicule ou, en cas d'impossibilité manifeste, ménagez-vous des preuves.

Comparez les kilomètres au tableau de bord ainsi que le niveau de carburant avec les mentions figurant sur le Contrat de Location. En cas d'anomalie, faites rectifier par Avis sur votre exemplaire du Contrat.

Vérifiez que l'on vous a remis la copie de la carte grise, de la carte verte d'assurance et du constat amiable d'accident.

Pendant La Location

1. Sécurité

Faites attention, hors des périodes de conduite, à activer l'alarme s'il y a lieu, à fermer le véhicule à clé et à verrouiller l'antivol.

2. Conduite

Faites un usage normal et prudent du véhicule. A cet égard, il est considéré comme usage anormal sans que cela soit limitatif, d'utiliser le véhicule en dehors des voies carrossables, pour le transport à titre onéreux, pour l'apprentissage de la conduite, pour des compétitions sportives automobiles ou reconnaissances d'itinéraires de rallye, de conduire le véhicule sous l'influence de spiritueux ou narcotiques ou de le laisser conduire par un tiers qui serait sous une telle influence.

Le nom qui apparaît sur le contrat de location doit être celui du conducteur principal, présent à la signature du contrat et responsable des frais de location. Les conducteurs additionnels sont possibles moyennant des frais supplémentaires.

AVIS

**We try
harder.**

Le véhicule ne peut être conduit que par le preneur ou le/les conducteurs additionnels identifiés au recto (du contrat) et remplissant les conditions définies dans l'affichette légale, En cas d'accident du véhicule conduit par un conducteur non identifié dans le contrat, le preneur devra indemniser Avis de l'intégralité des dommages subis du fait de cet accident à hauteur de la franchise maximale.

Sachez que vous êtes débiteur des amendes pour non respect des règles de stationnement. Réglez les directement car, à défaut, le Loueur recevra un avis d'amende majorée et en application de l'article L 121-2 du Code de la Route, il communiquera vos coordonnées au Tribunal de Police, vous recevrez alors la contravention majorée que vous devrez acquitter.

Sachez que vous êtes également débiteur des amendes en cas d'infractions au Code de la Route liées à votre conduite telles que les excès de vitesse, le non respect des signalisations, le non respect des distances de sécurité (etc...). Si certaines de ces infractions ne sont pas portées immédiatement à votre connaissance mais à celle du Loueur, ce dernier, en application de l'article L 121-3 du Code de la Route communiquera vos coordonnées au Tribunal de Police qui vous adressera un avis de contravention.

En cas de réception de procès verbal par Avis, Avis vous facturera des frais administratifs de 20 EUR TTC par contravention / amende.

3. Pannes, accidents et vols

En cas de panne du véhicule ou d'accident nécessitant des réparations immédiates ou urgentes, prenez contact avec Avis avant de faire procéder aux dites réparations.

En cas de vol, établissez une note récapitulant les circonstances du vol que vous remettrez à Avis.

En cas de vol des effets personnels, si vous avez souscrit une garantie complémentaire « Super PAI », vous devrez fournir à l'appui de sa déclaration la liste des objets volés ainsi qu'une copie de la déclaration de vol faite auprès des autorités de Police.

Avis se conforme aux nouvelles mesures de sécurité routière (art. R416-6-I) et depuis le 1er octobre 2009 équipe ses véhicules d'un gilet de haute visibilité dans l'habitacle et d'un triangle de pré-signalisation dans le coffre. Ce kit de sécurité (triangle + gilet) est mis à disposition du locataire dans le véhicule.

En cas de non restitution de ce kit (triangle + gilet) lors de la restitution du véhicule, une pénalité de 50 euros TTC sera facturée au locataire.

Délai de réservation sur internet

Les demandes de véhicules sur internet doivent être formulées au minimum 4 heures ouvrées avant le départ de la location.



Age et permis de conduire

Catégories	Age minimum*	Validité permis de conduire
Véhicules de tourisme Petites citadines 4 places, Petites économiques 5 places (essence et Diesel), Moyennes Compacts. Monospaces Compacts 5 places	18 ans (pour les titulaires d'une carte Avis Club Mouv' en cours de validité uniquement) 21 ans 23 ans dans le cas de paiement en espèces ou chèque 21 ans 23 ans dans le cas de paiement en espèces ou chèque	depuis 1 an
Véhicules de tourisme Moyennes Cabriolets, Grandes Familiales Confort, Luxe ou 4x4, Monospaces Compacts ou Minibus.	25 ans* 23 ans pour les porteurs de cartes Avis Club (hors Avis Club Mouv')	depuis 1 an
Véhicules utilitaire Toutes catégories	21 ans 23 ans dans le cas de paiement en espèces ou chèque	depuis 1 an

* Des exceptions s'appliquent pour les paiements avec bons à valeur limitée, cash ou par exemple pour les résidents de certains pays, renseignez-vous lors de votre location. La détention d'un permis blanc ne permet pas la location chez Avis.

Moyens de paiement acceptés

Pour votre commodité, nous vous conseillons de payer votre location par carte accréditive Avis ou par une autre carte de paiement agréée par Avis (carte de crédit ou carte bancaire).

La carte de crédit utilisée lors du paiement en ligne doit obligatoirement être celle au nom du conducteur principal.

- Paiement par carte(s) de crédit :

Les véhicules de tourisme Petites économiques, Moyennes Compacts ou Cabriolet, Grandes familiale ou confort, Monospaces Compacts, Grandes Confort ou Luxe, Grands 4x4, Monospaces Manuels Compacts ou Minibus, et les véhicules utilitaires peuvent être loués sur présentation d'une carte de crédit (Carte Bleue, Visa, Euro-Mastercard, American Express ou Diners), d'une carte de crédit Corporate-Affaires ou d'une carte accréditive Avis.

NB : les cartes Visa electron, Mastercard Maestro, Indigo, Kyriel, Cofinoga, Aurore ou autre carte de retrait ne sont pas acceptées chez Avis.

- Paiement en chèque ou en espèce :

Le conducteur doit être âgé d'au moins 23 ans pour régler une location Avis en espèce ou en chèque. Seules les locations pour des véhicules Petites citadines ou économiques, Grandes familiales, Monospaces compacts 5 places peuvent être réglées en chèque ou en espèces.



Quel que soit le mode de paiement, Avis se réserve la faculté d'effectuer toutes les vérifications nécessaires et de consentir ou non à la location. Les paiements par voucher effectués en devises étrangères convertibles seront évalués au taux de change alors en vigueur.

Les chèques vacances ne sont pas acceptés par Avis comme moyen de paiement.

Pièces à produire au retrait du véhicule

Le conducteur doit présenter à la station Avis de départ une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport), l'original de son permis de conduire et son moyen de paiement (voir ci-dessus).

En cas de paiement en espèces, le conducteur doit communiquer un numéro de téléphone fixe permanent vérifiable, et fournir un justificatif de domicile de moins de 2 mois (facture EDF ou France Telecom) ainsi qu'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire).

Dans le cas d'une location au tarif Carte SNCF 12-25, le conducteur doit également présenter à l'agent Avis présent en gare sa carte de réduction et un billet SNCF Grandes Lignes en cours de validité (et ceci dans les 24h après compostage).

Si un second conducteur est demandé, celui/celle-ci doit être présent(e) au moment du départ et présenter l'original de son permis de conduire ainsi qu'une carte d'identité ou un passeport.

Par ailleurs, en cas de tarifs négociés (tarifs entreprise ou tarifs avec réduction par exemple pour les porteurs de carte de fidélité Air France, Fnac...), le conducteur principal doit présenter le justificatif associé à l'agent Avis lors du retrait du véhicule.

Validité territoriale

Les véhicules Avis loués en France peuvent franchir les frontières.

Cette facilité s'étend exclusivement aux pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne continentale, Finlande, Grande-Bretagne, Italie (sauf véhicules de marque Mercedes), Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède et Suisse.

Au-delà de ces limites territoriales, l'assurance du véhicule comme les compléments de protection optionnels ainsi que les montants de la responsabilité accident ou vol ne sont plus valables : en cas d'accident ou de vol, le client sera responsable dans la limite de la valeur vénale du véhicule.

Les tarifs

Ils comprennent :

- L'huile, l'entretien, un autoradio et/ou lecteur CD, les documents internationaux douaniers
- L'assurance responsabilité civile au tiers
- Les frais de rapatriement et d'immobilisation du véhicule en cas d'accident
- Un constat amiable

AVIS

**We try
harder.**

Le carburant du véhicule n'est pas compris dans nos tarifs. Les dégâts matériels et le vol du véhicule restent à la charge du client dans la limite d'un montant maximum (voir paragraphe "Assurance responsabilité civile au tiers et compléments de protection").

La durée minimale de facturation est de 24 heures. Passé ce délai, une journée supplémentaire pourra être facturée.

Frais complémentaires

Les montants précisés ci-dessous sont modifiables sans préavis, en fonction des conditions générales de location en vigueur au moment de la location.

Participation aux Coûts d'Immatriculation (PCI)

Une participation aux coûts d'immatriculation (PCI) est facturée 3 euros TTC par jour avec un maximum de 8 jours facturés par location.

Supplément Avis Aéroport / Gare

Un supplément de 37.50 euros TTC par location s'applique pour toute location effectuée au départ d'un aéroport ou d'une gare.

Supplément Conducteur Additionnel

Seuls les conducteurs indiqués sur le contrat sont autorisés à conduire le véhicule Avis. Les conducteurs supplémentaires doivent donc être mentionnés lors de la prise en charge du véhicule.

Vous avez la possibilité d'ajouter un nombre illimité de conducteurs additionnels. Un montant forfaitaire de 30 euros TTC sera appliqué par location et par conducteur additionnel.

Supplément Jeune Conducteur

Pour le locataire et/ou le conducteur additionnel de moins de 25 ans, un supplément de 30 euros TTC sera appliqué par jour de location. Ce supplément est appliqué uniquement pendant les 10 premiers jours de location.

Spécial Corse

Si vous louez entre le 10/07/2010-21/08/2010, une surcharge haute saison de 25€TTC par location s'applique et sera à régler au moment du départ. Par ailleurs, quelle que soit la période de location, comptez 5€TTC/jour de surcharge en plus, si vous louez en utilisant votre tarif société, que ce soit pour un déplacement professionnel ou pour vos vacances.

Supplément Vol Retardé

En cas d'arrivée tardive suite à un vol retardé, un montant forfaitaire de 40 euros TTC sera appliqué par location.

Frais de gestion des Procès verbaux

Si vous êtes verbalisé lors de votre location, Avis facturera des frais de 20€ TTC en plus du coût de l'amende. Ces frais de gestion des procès verbaux correspondent au coût de traitement administratif des amendes. Ces frais sont applicables quel que soit le type de complément de protection souscrit, y compris le Pack Protection +, et feront l'objet d'une facture individuelle qui sera envoyée après la location.

Frais de gestion des dommages

Des frais de gestion des dommages d'un montant de 35€ sont facturés en plus du coût de la réparation. Ces frais correspondent au coût de traitement administratif des dommages. Ces frais sont applicables quel que soit le type de complément de protection souscrit, y compris le Pack Protection + et seront inclus dans le montant global de facturation des dommages. Ils seront remboursés en cas de souscription du rachat partiel de franchise et/ou du Pack Protection + si la responsabilité du client Avis est écartée par les assurances. Le montant remboursé sera effectué au prorata du pourcentage de responsabilité du client déterminé par les experts des compagnies d'assurance.



Les services personnalisés

Les équipements des véhicules de tourisme

Nous vous conseillons dès la réservation de votre véhicule de nous indiquer les équipements souhaités lors de votre location.

Livraisons/reprises des véhicules en France

Toute livraison ou reprise sera facturée 19 euros TTC de 0 à 10 km et 0,93 euros TTC par kilomètre supplémentaire.

Equipements	Prix TTC
Siège bébé - siège réhausseur	28 euros TTC par location par siège enfant

Option plein carburant

Vous achetez au départ le plein du véhicule calculé au prix du marché et vous n'avez pas à vous soucier de trouver une station service avant de restituer le véhicule. Avis applique le prix moyen constaté sur le marché (indice statistique du Ministère de l'Economie et des Finances). Au retour, nul besoin de chercher la station service qui vous ferait manquer votre train ou votre avion.

GPS

Louez un GPS en France pour 10€ TTC/jour de location pour toute location de 1 à 4 jours. Pour location de 5,6 et 7 jours, prix forfaitaire de 50€ TTC/jour (148€ TTC maximum par mois).

Aller Simple

Véhicules de tourisme :

En France continentale :

Certains tarifs impliquent la restitution obligatoire du véhicule dans l'agence ou la ville de départ.

D'autres tarifs permettent une restitution dans une autre agence ou une autre ville que celle du départ sans frais supplémentaire.

Enfin, dans certains cas, il est possible de rendre la voiture dans une autre agence ou une autre ville que celle du départ, moyennant un supplément.

Le retour de véhicules Monospaces Manuels Compacts et les véhicules de la flotte spécifique Neige sont soumis à des limitations géographiques (demandez-les lors de la réservation ou au moment de l'établissement du contrat de location).

En Corse :

Une voiture louée sur le continent ne peut être restituée en Corse et vice versa.

En Europe continentale :

Une voiture de catégorie Petites économiques, Grandes familiales ou confort, Monospaces Compacts, ou Grands 7 places peut être prise dans toutes les villes Avis en France et être rendue dans les principales villes d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne continentale, Italie (sauf véhicules de marque Mercedes), Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède et Suisse pour une somme supplémentaire variant en fonction des zones retour définies par Avis et de la durée de la location.

Véhicules utilitaires :

Tous les Véhicules Utilitaires doivent être restitués dans la ville ou l'agence de départ. En cas de restitution dans une autre ville, le tarif "aller simple" sera facturé.



Restitution du véhicule

Carburant

Avis met à votre disposition un véhicule avec le plein de carburant au moment du départ de la location.

En souscrivant l'Option plein carburant au départ de la location, vous payez à l'avance le plein du véhicule à un tarif conforme au prix moyen du marché (prix observé selon un indice statistique du Ministère de l'Economie et des Finances) et vous n'avez pas à vous soucier de chercher, à l'arrivée, la station service qui vous ferait manquer votre train ou votre avion.

Si vous n'avez pas souscrit l'Option plein carburant, nous vous invitons à restituer le véhicule avec le plein de carburant.

Dans le cas contraire, le complément de carburant vous sera facturé au prix en vigueur chez Avis au moment du retour du véhicule. Pour estimer au mieux la quantité de carburant consommée, Avis utilise les moyens techniques à sa disposition : la jauge ou le compteur kilométrique.

En fonction du kilométrage parcouru, deux modes de calcul sont retenus :

- Pour les locations de moins de 300 kilomètres, où il est rare que le locataire effectue un complément de carburant en cours de location, Avis évalue la consommation en fonction du kilométrage parcouru. Avis retient l'indice de consommation en cycle urbain indiqué par le constructeur, augmenté d'un coefficient destiné à prendre en compte les variations de conduite et d'utilisation du véhicule d'un utilisateur à l'autre (ville, encombrements, montagne, climatisation...). Ce coefficient varie de 0 à 25 % en fonction des véhicules. La multiplication par le nombre de kilomètres parcourus donne la consommation.
- Pour les locations de plus de 300 kilomètres, où le locataire a pu effectuer un complément de carburant en cours de location, Avis utilise la lecture de la jauge. Celle-ci, mesurée par 1/8ème, puis rapportée à la capacité du réservoir du modèle conduit (donnée constructeur) détermine la quantité de carburant manquante.

Dans la mesure où il ne fait pas le plein lui-même, le client reconnaît avoir pris connaissance des modes de calcul permettant l'évaluation du carburant consommé.

Avis se tient à la disposition du client pour l'informer des détails de son propre calcul de consommation s'il l'estime utile.

Horaires

La restitution du véhicule doit être effectuée pendant les heures d'ouverture de l'agence Avis.

Tout véhicule restitué en dehors des heures d'ouverture demeure sous la responsabilité du locataire.

L'heure de restitution du véhicule, pour fermer le contrat et déterminer le montant de la facture, sera l'heure de la prochaine ouverture de l'agence.

Assurance Responsabilité Civile aux tiers et compléments de protection

La location d'un véhicule Avis fait bénéficier les occupants du véhicule, locataire et/ou conducteur autorisé, de l'assurance responsabilité civile aux tiers ainsi que des couvertures de frais de rapatriement et d'immobilisation du véhicule Avis en cas d'accident. Les dégâts matériels et le vol du véhicule restent à la charge du client dans la limite d'une responsabilité financière maximale (cf. tableau suivant).

AVIS

**We try
harder.**

Afin de vous protéger de ces désagréments, Avis vous propose les compléments de protection ci-dessous :

Risques	Compléments de protection proposés par Avis	Abréviation indiquée sur le contrat
Païement des dégâts matériels causés au véhicule Avis limité à un montant maximum, sauf impact/bris de glace et dommages pneumatiques.	Rachat partiel de franchise en cas d'accident causé au véhicule Avis.	CDW
Païement d'un montant égal à la responsabilité maximale en cas de vol du véhicule Avis.	Rachat partiel ou total de franchise en cas de vol du véhicule Avis.	TPC
Nécessité d'une assistance technique (*) et/ou médicale, dommages corporels conducteur et/ou passagers.	Assurance des personnes transportées dans le véhicule loué.	PAI
Nécessité d'une assistance technique (*) et/ou médicale, dommages corporels conducteur et/ou passagers. Vols des effets personnels(*) (**)	Assurance des personnes transportées dans le véhicule loué et vol des effets personnels (*)(**)	Super PAI
Païement des dégâts matériels causés au véhicule Avis en cas d'accident ou de vol.	Rachat total des franchises en cas de vol du véhicule Avis ou d'accident causé au véhicule Avis.	Pack Protection +

* Uniquement pour les véhicules de tourisme.

** La garantie ne s'exerce que s'il y a effraction.

Limitation territoriale

L'assurance responsabilité civile au tiers et les compléments de protection décrits ci-dessus s'appliquent uniquement dans les pays cités dans le paragraphe "Validité territoriale".

Montants des compléments de protection et montants de franchises

Prix TTC maxima par jours en euros.

AVIS

We try harder.

Montants des compléments de protection et montants de franchises

Véhicules de tourisme		En cas d'accident			En cas de vol		Pack Protection +1	
Type de véhicules et exemples	Cat	Franchise sans complément souscrit	Rachat partiel de franchise* (CDW)	Franchise	Rachat partiel de franchise* (TPC)	Franchise	Rachat total de franchise* en cas de vol ou d'accident	Franchise
Petite Économique 4 places (ex.: Renault Twingo...)	A	10 000	15	800	5	800	11	0
Petite Économique 5 places essence (ex.: Ford Fiesta...)	B	11 000	16	800	6	800	11	0
Petite Économique 5 places diesel (ex.: Citroën C3...)	I	13 000	16	800	6	800	13	0
Petite Économique Elite (ex.: Citroën DS3...)	P	15 000	16	1 300	6	1 300	11	0
Moyenne Compacte 5 places (ex.: Volkswagen Golf VI...)	C	15 000	16	1 300	6	1 300	13	0
Moyenne Spécial Neige en Rhône Alpes uniquement (ex: VW Tiguan)	J	22 000	18	1 300	7	1 300	15	0
Moyenne Compact Auto (ex.: Citroën C4 Picasso...)	L	24 000	21	1 300	8	1 300	13	0
Moyenne Cabriolet (ex.: Peugeot 307 CC...)	G	25 000	21	1 600	8	1 600	15	0
Grand 4x4 Spécial Neige en Rhône Alpes uniquement (ex.: Volvo XC60...)	G	25 000	21	1 600	8	1 600	15	0
Grande Familiale (ex.: Citroën C5...)	D	19 000	18	1 300	7	1 300	15	0
Grand Confort (ex.: VW Passat...)	E	25 000	21	1 600	8	1 600	15	0
Grande Confort auto (ex.: Mercedes Classe C...)	F	30 000	21	1 600	8	1 600	15	0
Grande Luxe auto (ex.: Mercedes Classe E...)	M	44 000	24	2 600	9	2 600	15	0
Monospace Compact 5 places (ex.: VW Touran...)	H	19 000	18	1 300	7	1 300	15	0
Monospace Compact 5+2 pl. (ex.: Opel Zafira...)	K	21 000	18	1 300	8	1 300	15	0
Monospace Compact 5+2 pl. auto (ex.: Citroën Grand C4 Picasso...)	J	22 000	18	1 300	7	1 300	15	0
Monospace Grande 7 places (ex.: Renault Espace...)	O	27 000	21	1 600	8	1 600	15	0
Monospace Minibus 9 pl. (ex.: Renault Traffic Passenger...)	N	21 000	21	1 600	8	1 600	15	0

AVIS

We try harder.

Véhicules de utilitaires			En cas d'accident		En cas de vol		Pack Protection +1		
Type de véhicules et exempleS	Cat	Franchise sans complément souscrit	Rachat partiel de franchise* (CDW)	Franchise	Rachat partiel de franchise* (TPC)	Franchise	Rachat complémentaire de franchise* en cas de vol ou d'accident	Rachat incompressible en cas d'accident	Franchise en cas de vol
Petite Citadine 2/3 m3 (ex.: Renault Kangoo...)	A	8 000	11	1 000	5	1 000	18	100	0
Moyenne Compact 5/6 m3 (ex.: Renault Traffic...)	B	11 000	12	1 300	6	1 300	20	200	0
Moyenne Surélevé 9m3 (ex.: Opel Movano...)	C	15 000	12	1 300	7	1 300	20	200	0
Moyenne Rallongé 11/12m3 (ex.: Opel Movano Rallongé...)	D	18 000	13	1 600	7	1 600	20	200	0
Grand Volume 20 m ³ (ex.: Iveco Daily...)	E	20 000	13	2 100	7	2 100	24	250	0
Grand Volume 20 m ³ avec hayon (ex.: Mercedes Sprinter 315..)	F	20 000	13	2 100	7	2 100	24	250	0

* Le Pack Protection + ne peut être souscrit que par des locataires âgés de plus de 23 ans, si le rachat partiel de franchise est souscrit.

** Le Pack Protection + s'accompagne d'une franchise incompressible en cas d'accident.

Le client pourra quand même être facturé en cas de perte de clef, en cas d'erreur non respect du plein carburant, et si nécessaire, en cas de nettoyage approfondi réalisé par une société extérieure.

P.A.I et Super P.A.I : Assurance des personnes transportées et vol des effets personnels

Lorsque vous louez un véhicule Avis, vous pouvez être assuré qu'il s'agit d'un modèle très récent équipé de nombreux dispositifs de sûreté et de sécurité. Néanmoins, pour votre tranquillité d'esprit, nous mettons à votre disposition des assurances couvrant les dommages corporels et le décès des occupants du véhicule, la perte ou le dommage d'effets personnels à l'intérieur du véhicule et certains frais supplémentaires supportés à la suite d'un accident.

Il existe deux niveaux de garantie disponibles en France :

P.A.I : Assurance des personnes transportées dans le véhicule loué

Avis vous fait bénéficier pendant toute la durée de votre location des prestations suivantes :

- Assistance médicale et technique 24 h/24 h, assistance médicale seule pour les véhicules utilitaires
- Couverture des frais médicaux
- Capital décès ou invalidité permanente totale réductible selon le barème pour le conducteur et pour l'ensemble des autres passagers



Assurance individuelle contre les accidents	Maxima garanti
Section 1 : Assurance individuelle contre les accidents	20 000 euros par personne
Section 2 : Frais médicaux	1 000 euros par personne
Section 3 : Secours et sauvetage	Frais réels par personne

Contacts Assistance médicale et technique 24h/24 :

- depuis la France : 0800 325 325 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- de l'étranger : +33 1 49 93 72 45 (tarif en vigueur depuis l'étranger)

Super P.A.I : Assurance des personnes transportées dans ou hors du véhicule loué et vol des effets personnels.

Protection

En plus d'une assistance médicale et technique 24 h/24 (seulement médicale pour les véhicules utilitaires), Avis vous fait bénéficier de prestations améliorées concernant :

- les frais médicaux
- capital décès ou invalidité permanente totale réductible selon le barème pour le conducteur et pour l'ensemble des autres passagers

D'autre part, en cas de vol de vos bagages ou de vos effets personnels pendant la durée de la location (*) (**), ce complément de protection vous couvre jusqu'à concurrence de 6 000 euros par véhicule (350 euros par article).

Super garantie (Super PAI)	Maxima garantis	Par personne assurée
Section 1 Assurance individuelle contre les accidents	180 000 euros	ar personne
Section 2 Frais médicaux	9000 euros	ar personne
Section 3 Effets personnels et bagages	6000 euros	par véhicule ar personne
Section 4 Secours et sauvetage	Frais réels	ar personne
Section 5 Autres frais A : frais de transport et d'hébergement supplémentaires	500 euros	ar personne
B : remplacement des clés	500 euros	ar personne

* Uniquement pour les véhicules de tourisme.

** La garantie ne s'exerce que s'il y a effraction et dépôt de plainte.

AVIS

We try harder.

Conditions d'application de la PAI et Super PAI

Ces compléments de protection sont à souscrire au moment du départ en location en paraphant la case «j'accepte» correspondante sur le contrat.

Comme dans toutes les propositions d'assurance, certaines conditions sont requises et des exclusions s'appliquent parmi lesquelles : conduite sous l'influence de l'alcool ou de stupéfiants, utilisation pour les courses ou rallyes, grossesse ou non respect des dispositions du contrat de location. Pour plus de détails, veuillez vous renseigner au bureau de location Avis.

Effets personnels : sont garantis par l'assurance effets personnels et bagages, des articles tels qu'appareils photo, platines laser, téléphones portables, ordinateurs de poche, montres, ainsi que vêtements et bagages. Ne sont pas garantis les articles tels que bijoux, fourrures, métaux précieux, articles cassants ou fragiles, lentilles de contact, argent, marchandises et outils utilisés à des fins professionnelles ou commerciales. Lorsque le véhicule est laissé sans surveillance, il doit être fermé à clé et les effets personnels doivent être placés dans les compartiments à bagages. Les demandes d'indemnisation pour frais médicaux et effets personnels et bagages doivent dépasser 70 euros par personne.

Vous devez déclarer tout vol aux autorités de police et obtenir un numéro de référence de la déclaration ou une copie du rapport de police. Les sinistres doivent être signalés immédiatement au bureau de location Avis le plus proche ou en appelant le numéro d'urgence d'Avis. Cette assurance est valable dans tous les pays autorisés par votre contrat de location Avis. La couverture accident de la P.A.I et de la Super P.A.I se cumule avec toute autre assurance individuelle accident ou assurance vie que vous ou vos passagers pourriez avoir souscrites. Pour les autres garanties, il pourra être procédé à un recouvrement auprès des autres assureurs offrant des garanties identiques à celles proposées par la P.A.I et super P.A.I.

Adresser sous 5 jours au Service Gestion des Sinistres Avis la liste et les justificatifs (copie du contrat de location et liste des effets personnels) ainsi que le récépissé de déclaration de vol :

Avis Location de voitures - Gestion des sinistres - 5/6, place de l'Iris - 92095 Paris La Défense Cedex

Exclusions particulières au contrat d'assurance PAI

La responsabilité de la compagnie d'assurance n'est pas engagée pour tout décès ou dommage corporel d'une personne :

- Subi en conduisant le véhicule avec un taux d'alcoolémie ou de stupéfiant dans le corps supérieur à celui légalement admis dans le pays où le décès ou le dommage corporel a lieu,
- Imputable à la consommation de tout médicament, sauf dans le cadre d'une prescription médicale, qui n'est disponible légalement sur prescription médicale par une autorité médicale habilitée
- D'une personne commettant un acte illégal ou s'exposant volontairement elle-même à un danger ou résultant d'un fait intentionnelle
- Pour des compétitions sportives automobiles ou reconnaissances d'itinéraires de rallye,
- Résultant d'un suicide, d'une tentative de suicide ou d'une automutilation
- Consécutif à toute maladie affection infirmité défaut physique ou condition préexistante lors de la Période Individuelle d'Assurance

Exclusions particulières au contrat d'assurance SPAI

La responsabilité de la compagnie d'assurance n'est pas engagée pour tout décès ou dommage corporel d'une personne :

- Subi en conduisant le véhicule avec un taux d'alcoolémie ou de stupéfiant dans le corps supérieur à celui légalement admis dans le pays où le décès ou le dommage corporel à lieu,
- Imputable à la consommation de tout médicament, sauf dans le cadre d'une prescription médicale, qui n'est disponible légalement sur prescription médicale par une autorité médicale habilitée
- Commettant un acte illégal ou s'exposant volontairement elle-même à un danger ou résultant d'un fait intentionnel



- Pour des compétitions sportives automobiles ou reconnaissances d'itinéraires de rallye
- Résultant d'un suicide, d'une tentative de suicide ou d'une automutilation
- Décès ou dommage corporel, consécutif à toute maladie, affection, infirmité, défaut physique ou condition préexistante lors de la Période Individuelle d'Assurance

La responsabilité de la compagnie d'assurance n'est pas engagée pour :

- Tout document de quelque sorte que ce soit
- Toute forme d'argent, qui signifie numéraires, actions, obligations, titres, timbres, chèques, ordre de virements, tickets de voyages, chèques-voyage, bons d'essence et cartes de crédit
- Tous produits, marchandises, échantillons ou outils transportés dans le cadre de tout commerce ou profession, à l'exception des articles qui sont la propriété personnelle de la Personne Assurée
- La perte de lentilles de contact
- Tous bijoux, pierres précieuses, articles en or, argent ou tout autre métal précieux et fourrures
- Tout article en verre, porcelaine ou de tout autre article fragile
- Tous les dommages causés par une brûlure de cigarette ou assimilé
- Tous les dommages ou pertes résultant d'une nationalisation ou d'une confiscation par une autorité

* Ces exclusions sont applicables au 1er août 2009 et sont susceptibles d'être modifiées

C.D.W : Rachat partiel de franchise en cas d'accident causé au véhicule Avis

Protection

En cas de dégâts matériels du véhicule Avis par suite d'accident, la C.D.W réduit le montant de la responsabilité financière maximale. Cependant, un montant forfaitaire peut être facturé en cas d'accident. Il sera restitué si la responsabilité d'un tiers identifié est clairement établie.

Exception :

Les dommages pneumatiques et bris de glace en cas de souscription de la CDW sont facturés aux frais réels et ne sont pas couverts par le rachat partiel de franchise. Seul le Pack Protection + couvre ce type de dommages.

La C.D.W vous permet de limiter votre responsabilité financière pour dommage causé au véhicule Avis en cas d'accident.

Les dommages bris de glace et pneumatique en cas de crevaison ne sont pas couverts par la CDW.

Conditions d'application de la C.D.W

Ce complément de protection est à souscrire au moment du départ en location en paraphant la case «j'accepte» correspondante sur le contrat.

Contrôle de l'état des véhicules

La procédure de contrôle de l'état des véhicules au départ et au retour de la location permet d'identifier les éventuels dégâts causés et d'en attribuer la responsabilité.

Au départ de la location, l'assistant commercial et opérationnel Avis signale au conducteur, sur le contrat de location, les éventuels dégâts identifiés.

Au retour, un contrôle de l'état du véhicule comparé à celui du départ sera effectué. Dans le cas où le contrôle de l'état du véhicule au retour diffère de celui effectué au départ, les dégâts constatés (chocs carrosserie ou accessoires manquants) seront facturés à la fermeture du contrat et dans la limite de la responsabilité financière maximale prévue au contrat.

AVIS

**We try
harder.**

Remise d'un constat amiable

En cas d'accident ou de dégât causé au véhicule, il vous faudra remettre à votre station Avis un constat amiable dûment complété et signé par les parties. Pour les dommages au véhicule sans tiers identifié, le même document doit être rempli pour la partie vous concernant.

La rédaction et la remise d'un constat amiable en cas d'accident, responsable ou non, avec ou sans tiers identifié est obligatoire. L'utilisateur devra adresser sous 14 jours le constat amiable signé à l'adresse suivante :

Avis Location de voitures - CAR CONTROL / DTS / HQ - 5/6 place de l'Iris - 92095 Paris La Défense Cedex

Un montant de 100 euros sera facturé au client en cas de non remise du constat.

T.P.C : Rachat partiel de franchise en cas de vol du véhicule Avis

Protection

En cas de vol du véhicule, la souscription de la T.P.C limite le montant de votre responsabilité à la responsabilité financière maximale prévue en cas de souscription de la T.P.C.

Conditions d'application de la T.P.C

Ce complément de protection est à souscrire au moment du départ en location en paraphant la case «j'accepte» correspondante sur le contrat.

En cas de vol du véhicule, vous êtes dans l'obligation de déposer plainte dans les 48 heures auprès des autorités compétentes. Il vous faudra remettre à votre station Avis le récépissé de dépôt de la plainte ainsi que les clés et le dispositif d'alarme du véhicule.

Pack Protection + : Rachat total de franchise en cas d'accident ou de vol causé au véhicule Avis

Protection

Afin de vous exonérer de toute responsabilité financière en cas de vol ou d'accident du véhicule de tourisme loué, Avis vous propose de souscrire le Pack Protection + au prix préférentiel de 11 à 15 euros TTC par jour suivant la catégorie choisie. Le Pack Protection plus inclut la couverture impact/bris de glace et la couverture dommages pneumatiques.

(Se référer au paragraphe « Tarifs des compléments de protection optionnels et responsabilité maximale ».)

Conditions d'application du Pack Protection +

Ce complément de protection est à souscrire au moment du départ en location en paraphant la case «j'accepte» correspondante sur le contrat. Le Pack Protection + ne peut être souscrit que par des locataires âgés de plus de 23 ans.

Exclusions particulières aux prestations CDW/TPC & PACK PROTECTION+

- Utiliser le véhicule en dehors des voies carrossables
- Pour le transport à titre onéreux,
- Pour l'apprentissage de la conduite
- Pour des compétitions sportives automobiles ou reconnaissances d'itinéraires de rallye,
- De conduire le véhicule sous l'influence de l'alcool ou narcotiques ou de le laisser conduire par un tiers qui serait sous une telle influence
- De laisser conduire le véhicule par un conducteur non désigné au contrat et/ou âgé de moins de 21 ans
- Vol du véhicule avec les clés (Car jacking couvert, s'agissant d'un cas de force majeure, sous production d'un PV de police à l'identique du Home jacking dès lors où l'effraction est prouvée)

AVIS

**We try
harder.**

- Dommages matériels suite à une mauvaise utilisation du véhicule :
 - o Tous les dommages causés par une brûlure de cigarette ou corps extérieur
 - o L'erreur de carburant
 - o Casse de l'embrayage suite à une mauvaise utilisation
 - o Dégradation volontaire de nos véhicules
 - o Les dommages causés aux parties hautes des véhicules utilitaires résultant d'une mauvaise appréciation par le preneur du gabarit

* Ces exclusions sont applicables au 1er août 2009 et sont susceptibles d'être modifiées

Conditions spécifiques de location flotte Avis Prestige

Conditions de location spécifiques

Les présentes conditions s'appliquent à la flotte "Avis Prestige". Elles complètent et en cas de contradiction prévalent sur toutes les dispositions divergentes des Conditions Générales de Location Avis imprimées au verso du Contrat de Location et sur les dispositions de la brochure intitulée "Informations et Conditions Générales".

Pour toute question spécifique, des conseillers dédiés sont à votre service :

- pour la gamme Avis Prestige, veuillez contacter le 0820 384 384 (0.12€/min depuis un poste fixe).

Conditions de réservation et d'utilisation

Âge minimum : 23 ans pour les véhicules du Groupe 1 Avis Prestige (exception faite de la Smart et de la Fiat 500, louable dès 21 ans), 25 ans pour les véhicules du Groupe 2 et 3, 30 ans pour les véhicules du Groupe 4.

Permis de conduire : en cours de validité depuis 3 ans pour les véhicules de la flotte Avis Prestige (exception faite pour la Smart, louable avec 1 an de permis).

Le locataire doit justifier de son adresse permanente, laquelle peut être vérifiée par Avis.

Seuls les conducteurs identifiés sur le contrat de location sont autorisés à conduire le véhicule loué.

Le locataire est tenu de prendre un soin particulier du véhicule et de le garer en lieu sûr ; il s'interdit de l'utiliser ou de permettre son utilisation pour tout essai de reconnaissance de rallye ou course automobile ou compétition.

Le véhicule doit en fin de location être retourné, pendant les heures d'ouverture, à la station Avis où il a été loué. Exceptionnellement, Avis peut accepter que le véhicule soit retourné dans une agence différente de celle de départ, mais un montant calculé au prix du km du modèle appliqué à la distance séparant la station de retour de la station de départ, sera alors facturé (le calcul sera effectué sur la base du tarif jour 250 km appliqué aux kilomètres additionnels).

Les tarifs sont exprimés en euros, ils intègrent la TVA et sont applicables en France continentale au 03/04/2009, et sont susceptibles de modification sans préavis. Les véhicules sont loués au tarif en vigueur lors de la réservation.

Les autres prestations, services ou garanties, non spécifiées dans la présente brochure seront facturées conformément aux Conditions Générales de Location Avis en vigueur.

Les compléments de protection

Les tarifs de la Flotte Avis Prestige incluent un forfait kilométrique de 250 km par jour (avec un maximum de 3500 kilomètres par mois), le rachat partiel de franchise en cas d'accident (CDW), le rachat partiel de franchise en cas de vol du véhicule (TPC), l'assurance des personnes transportées dans le véhicule loué et le supplément aéroport.

AVIS

**We try
harder.**

Il est rappelé que les dispositions des Conditions Générales de Location Avis concernant le Pack Protection + ou les rachats totaux de franchise en cas d'accident ou de vol ne sont pas applicables à la flotte Avis Prestige. En conséquence, le locataire ne pourra en aucun cas bénéficier d'une suppression totale de sa responsabilité financière.

Modele	Montant de la responsabilité financière maximale (RFM)**	
	en cas d'accident	en cas de vol
Avis Prestige		
Groupe 1 : Mini Cooper, Mini Cooper Cabriolet, Smart Fortwo, Smart Fortwo Cabriolet, Fiat 500, Fiat 500 Cabriolet, Peugeot 207 CC	1200 €	2400 €
Groupe 2 : Mercedes SLK Cabriolet, Audi A3 Cabriolet, Audi A5 Cabriolet, Audi A5 Coupé, Mercedes E350 Coupé, Mercedes Classe E Cabriolet, Audi TT	3000 €	4500 €
Groupe 3 : Audi Q7, Mercedes ML, Mercedes Viano	4000 €	6000 €
Groupe 4 : BMW 325i Cabriolet, Mercedes Classe S Hybride, Porsche Boxster, Porsche Cayenne V8S (essence), Porsche Cayenne (diesel), Porsche 911 Coupé, Porsche 911 Cabriolet, Porsche Panamera 4, Porsche Panamera S, Porsche Cayman, BMW X5, BMW X6	6000 €	7500 €

** Déclaration de police, clés et alarmes rendues à Avis, tarifs en euros.

Accidents-Vols

En cas d'accident, le locataire doit remplir et signer un constat d'accident conformément aux Conditions Générales de Location et le remettre dans un délai de 24 heures à l'agence Avis.

En cas de vol du véhicule, le locataire doit, au plus tard dans les 48 h de sa découverte, déclarer ce vol aux autorités compétentes et restituer à Avis les papiers du véhicule, les clés et, le cas échéant, tout système anti-vol. À défaut, le locataire encourt une déchéance de garantie et sera facturé de la totalité de la valeur du véhicule, augmentée des frais d'immobilisation tels que déterminés par expert et des frais de dossier.

Validité territoriale

La circulation des véhicules de la flotte Avis Prestige est autorisée dans les pays cités dans les CGL, à l'exception de l'Italie et de la Corse. L'utilisation de ces véhicules dans l'un des pays interdits entraîne automatiquement la déchéance de l'ensemble des compléments de protection ainsi que la garantie responsabilité civile du véhicule.

Moyens de paiement

Les moyens de paiement acceptés pour la location d'un véhicule de la flotte Avis Prestige sont restreints et limités par Groupe. Lors de votre réservation, renseignez-vous auprès de votre agence Avis sur les cartes de crédit nécessaires à la location.

Remarque : les informations figurant dans cette rubrique (modèles présentés, tarifs, ...) sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées sans préavis.



Conditions spécifiques de location flotte Véhicules utilitaires

Conditions de réservation et d'utilisation

L'âge minimum de location est de 21 ans (23 ans pour les locations réglées en chèques ou en espèces).
Un supplément jeune conducteur (âgé de moins de 25 ans) s'applique: 30 euros TTC par jour.*

Le conducteur principal doit se présenter avec les pièces suivantes :

- votre bon d'échange imprimé si vous avez choisi le prépaiement.
- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).
- l'original du permis de conduire.
- une carte de crédit agréée Avis ou une carte de crédit (type Carte Bleue, Visa, Eurocard Mastercard, American Express, Diner) à son nom.

Pour tout conducteur supplémentaire (maximum de 2 par location), un montant forfaitaire sera appliqué par location au moment du retrait du véhicule. Celui/celle-ci doit être présent(e) au moment du départ et présenter l'original de son permis de conduire et une carte d'identité ou un passeport.

Les compléments de protection

Pour votre tranquillité, les options suivantes vous seront proposées lors de la prise en charge de votre véhicule :

- Assurance Super PAI : 3 euros TTC par jour* (en sus de la PAI) pour la couverture du vol des effets personnels.
- l'Option Plein Carburant : vous achetez au départ le plein du véhicule calculé au prix du marché** et vous n'avez pas à vous soucier de trouver une station service avant de restituer le véhicule.
- Le Pack Protection + (de 18 euros à 24 euros TTC selon le véhicule utilitaire choisi) peut être souscrit en complément des rachats partiels de franchises, pour supprimer totalement la franchise en cas de vol et la limiter en cas d'accident à : 50 euros, 100 euros, 150 euros selon la catégorie réservée.

Nous vous recommandons d'être particulièrement vigilant quant à la hauteur totale du véhicule et nous vous invitons à en prendre connaissance au départ de votre location.

Nous vous rappelons que les parties hautes des véhicules utilitaires sont exclues des garanties telles que décrites à l'article 6.1 des conditions générales de location figurant au dos du contrat de location.

* Tarifs valables à la date de cette réservation, susceptibles de modification sans préavis.

** Prix moyen du marché observés selon un indice statistique du Ministère de l'Economie et des Finances.

AVIS

**We try
harder.**